

Information sur l'emploi des caméras individuelles par la Police municipale pluri-communale de DUTTLENHEIM

Comme de nombreuses communes en France la Police municipale pluri-communale de DUTTLENHEIM s'est récemment équipée de caméras-individuelles .

Quelles données personnelles sont collectées lors de l'utilisation des caméras-individuelles ?

- Images et sons captés par les caméras individuelles
- Jours et plages horaires d'enregistrement
- Lieu où ont été collectées les données
- Identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données

À quelles fins sont collectées ces données ?

La caméra-individuelle est un dispositif dissuasif, qui apaise les relations et améliore les liens entre la police municipale et les habitants. Son utilisation vise à permettre :

- La prévention des incidents au cours des interventions des policiers municipaux
- Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves
- La formation et la pédagogie des Policiers municipaux

Utilisation de la caméra :

La caméra-individuelle, se porte de façon apparente sur l'uniforme du Policier municipal. Elle est déclenchée manuellement par ce dernier, qui doit avertir les personnes filmées sauf si les circonstances l'interdisent (article L. 241-1 du code de la sécurité intérieure).

Un témoin LED d'enregistrement (signal visuel) apparaît sur la face avant de l'appareil et indique à l'usager que la caméra enregistre.

Pendant l'enregistrement, il est par ailleurs possible de prendre des photos.

Pour toute information complémentaire :
police.pluri.communale@duttlenheim.fr

